

**DECRET N° 2005-558 DU 05 DÉCEMBRE 2005 PORTANT
NOMINATION DU PREMIER MINISTRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

DECRETE :

Article 1er : Est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Charles KONAN BANNY.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 05 décembre 2005

Laurent GBAGBO